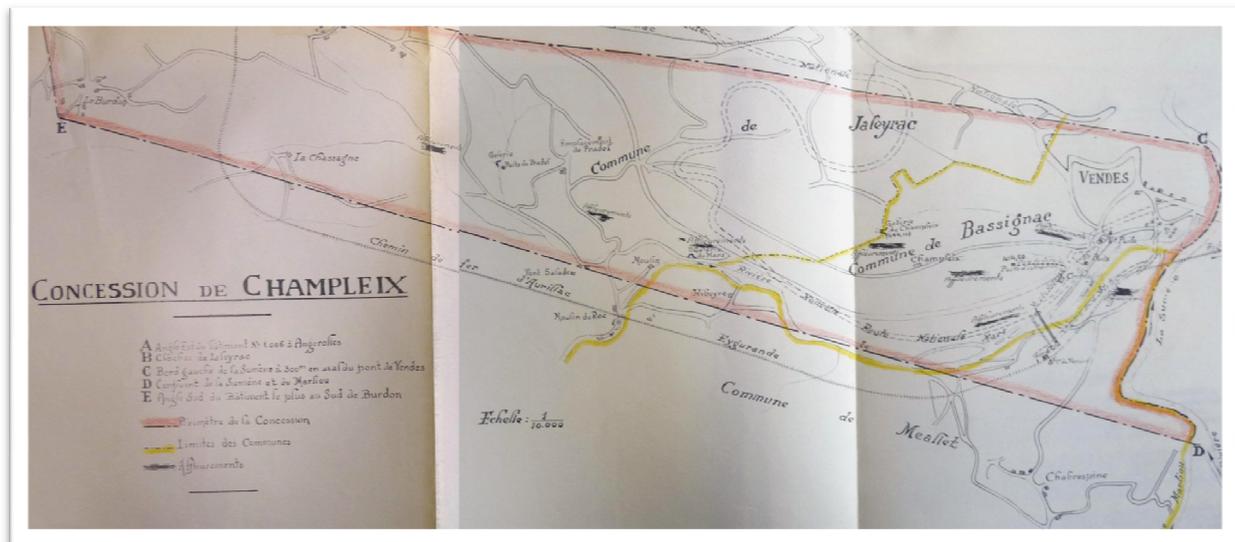


Concession de Champleix

Historique de la concession

La concession de Champleix a été accordée par ordonnance royale du 20 mai 1842 sur 492 ha sur les communes de Jaleyrac, Bassignac et Meallet, au profit de Jean Gilbert Camille Rabusson de Lamothe. Elle a fait l'objet depuis son institution de nombreuses cessions. En 1856, l'ingénieur des mines signale dans son rapport : « la concession de la mine de Champleix, légalement encore sous le nom de M. Rabusson de la Motte (sic), a depuis un an changé deux fois de mains sans que les nouveaux propriétaires se soient jusqu'ici mis en mesure de régulariser leur situation ».

En 1886, propriété de MM. Ferrari et Gaffard, domiciliés à Aurillac (où Gaffard est pharmacien), elle est amodiée pour 10 ans à M. Ferréol. En 1894 elle est propriété de Mme veuve Gaffard qui la tenait de son mari et qui la vend à MM. Brun et Biraben, entrepreneurs de chemins de fer à Mauriac. En mars 1899 elle est vendue à M. Baure qui fonde une société. M. Baure décède en 1901. La concession passe en juin de la même année aux mains de M. Martinon. En 1906 M. Martinon l'apporte à la société des charbonnages de Champleix. La société a été créée le 19 décembre 1906 au capital de 1.280.000 francs en 12.800 actions de 100 francs dont 4.000 ont été attribuées à MM. Mauduit et Martinon en rémunération de leurs apports, en sus d'une somme de 575.000 francs payée en espèces. Le conseil d'administration comprend en 1908, Honoré Martinon, G. d'Audiffret-Pasquet, H. de Lavèze, J. Bailly, S. Dupret, F. Mauduit, S. de Szepeczynski, H. Fontan et A. Dalloz.



La société des mines de Champleix fait faillite et est liquidée en octobre 1919.

Le liquidateur, M. de Forez, entra alors en pourparler avec la société des hauts fourneaux de Pont-à-Mousson et consentit le 1^{er} janvier 1921 à cette dernière une option de 2 ans au cours de laquelle elle devrait prospecter la concession et s'assurer des conditions de sa mise en valeur. Mais la compagnie de Pont-à-Mousson, après avoir fait un sondage, devait se retirer.

Finalement la concession est cédée à option de 3 mois par le liquidateur à MM. Bobin, Champarnaud, Lombard et Cie sous la condition de créer une société pour l'exploiter. Ce fut la société des Houillères de Vendes, société anonyme au capital de 1.600.000 francs. Le capital est réparti en 15.000 actions de 100 francs dont 5.000 actions d'apport attribuées à MM. Lombard et Cie avec 3.750 parts de fondateur, 6.250 parts de fondateur sans valeur nominale à l'actionnaire principal de l'ancienne société des charbonnages de Champleix, la société des mines de Champagnac.

Les 10.000 actions avec valeur nominale de 100 francs restantes ont été souscrites de la façon suivante :

Jules Ronsin, ingénieur à Ambrières le Grand

550 actions (versement effectué : 13.750 f)

Jean Sillard, ingénieur à Paris	500	(12.500 f)
Frédéric Gautier, Négociant à Montreuil (Mayenne)	300	(7.500 f)
Almire Ronsin, Dr médecine à Paramé	250	(6.250 f)
Adrien Petit, directeur Sté Le Ripolin	500	(12.500 f)
Comte de la Motte Mongoubert à Paris	250	(6.250)
Henri Flanet à Pontoise	200	(5.000)
André Thénard, expert comptable à Paris	50	(1.250 f)
Ambert Comboul, administrateur délégué de la sté Lucoroul	50	(1.250)
Ray à Paris	200	(5.000)
Charles Champarnaud, inspecteur d'assurance	30	(750 f)
Emile Wahl, directeur de la banque Petyt à Dunkerque	20	(500 f)
Auguste Petyt, id	20	(500 f)
Société en nom collectif et commandite simple Bobin, Champarnaud et Lombard 7080 (177.000 f)		

Le siège social de la SA des houillères de Vendes est situé à Ambrières le Grand (Mayenne).

L'acte de cession est daté du 6 novembre 1924 et enregistré à Paris le 5 février 1925. Suite aux accords successifs du Conseil général des mines le 11 décembre 1925 et du Conseil d'Etat, l'autorisation de mutation à la Société anonyme des Houillères de Vendes est accordée par décret du 27 janvier 1926.

Outre la concession minière, le matériel, études etc, la vente comprend aussi une cité ouvrière de 16 maisons, la moitié du « château de Vendes » et de nombreux terrains.

Après l'arrêt de l'exploitation en 1931, la société anonyme des Houillères de Vendes est mise à son tour en liquidation (mais 30 ans après cette liquidation n'était toujours pas terminée). Les redevances n'étant plus payées, une première procédure de déchéance du concessionnaire est entamée en 1939 et par arrêté ministériel du 11 avril 1939, la déchéance est même prononcée. Mais cet arrêté fut rapporté par un autre arrêté du 21 janvier 1942, la situation fiscale ayant été régularisée. Un concordat signé le 5 mai 1938 avec les créanciers de la société, est homologué par arrêt du 15 avril 1942. La PDG de la société de Vendes est alors M. Octave Sutter.

En effet dans cette période de pénurie de combustible, le petit gisement de Champleix attire les convoitises. Le 10 octobre 1942, M. André Gottraux, PDG de la société anonyme « Mines de Champleix » au capital de 3 millions de francs, dépose une demande d'autorisation d'amodiation, voire de cession, de la concession de Champleix, suite à un contrat signé les 31 décembre 1941 et 5 janvier 1942, avec le liquidateur de la société des mines de Vendes. C'est une toute jeune société puisque son assemblée générale constitutive eu lieu le 17 juillet 1942. En fait, le contrat avait été signé avec les deux sociétés à l'origine : la société des papeteries Bernard Dumas et la Sarl Combustibles F. E. Menu. Les Menu sont une famille d'armateurs à la pêche industrielle à La Rochelle (ARPV – Association Rochelaise de Pêche à Vapeur). De plus, F. E. Menu a, en son nom propre, souscrit 950 actions sur 3.000. La société des combustibles F.E. Menu est une SARL au capital d'un million de francs dont le siège est à Paris, 2, rue de la pépinière ; elle a souscrit 900 actions sur 3.000. Les papeteries Bernard Dumas sont une SA au capital de 800.000 francs et dont le siège social est à Creysse en Dordogne. Le but des promoteurs est de bénéficier de la décision C11 du Répartiteur du charbon : M. Menu pour sa flotte de chalutiers, les combustibles Menu pour leur usine d'Aubervilliers (comprimés de tourbe et charbon) et les papeteries Dumas pour leur usine de Creysse.

L'amodiation est consentie pour 12 ans à compter du 1^{er} janvier 1942 moyennant une redevance de 7 francs par tonne nette jusqu'à 483.000 tonnes (soit 3.380.000 francs garanti).

L'exploitation est dirigée par M. Gottraux, ingénieur civil des Mines de Paris, ancien ingénieur du fond à Carmaux (1903-1906) puis à Courrières (1906-1912) puis ingénieur divisionnaire à Courrières (1912-1914) ; le chef d'exploitation est Georges Pernière, diplômé de l'école des Maîtres-Mineurs d'Alès, ancien conducteur de travaux et géomètre à la société des mines de Vendes, enfin le maître-mineur est Jean Lang, ancien chef porion aux mines de Petite-Rosselle (Lorraine).

L'amodiation de la concession est autorisée par décret du 9 juin 1943 en faveur de la Société Anonyme des mines de Champleix à Vendes (Président : FE Menu, administrateurs : H. Huguenin, JC Menu).

Les travaux sont arrêtés en 1953 (de toute façon l'amodiation prenait fin le 31 décembre 1953).

Le 19 février 1959, le Préfet du Cantal entame une procédure de déchéance du concessionnaire, la redevance fixe n'ayant pas été payée depuis 1957. Un arrêté préfectoral du 14 mars 1959 met en demeure le concessionnaire de s'acquitter des redevances impayées. En fait la société des houillères de Vendes qui avait été mise en liquidation judiciaire depuis longtemps, est déchue de son titre de propriété le 19 décembre 1959. Finalement le gisement n'intéressant pas Charbonnages de France, la concession est annulée par arrêté du 9 juillet 1968.